



COMITE DE PILOTAGE DU PROJET EOLIEN DE VILLERS-LA-MONTAGNE

Réunion n°2 – Premiers résultats des études / permanence publique
17/06/2021

Participants :

- Pour le conseil municipal de Villers-la-Montagne : Mesdames MATARELLI et VALLAGEAS, Messieurs CAUSIER, COSENTINO, MICHEL et STOCKER
 - Pour OSTWIND : Monsieur SARRAT
-

ETUDES EN COURS

L'étude de l'état initial sur la biodiversité menée par le bureau d'étude indépendant TAUW France sera finalisée à la fin de l'été 2021. Les relevés de terrain réalisés jusque-là ont permis d'identifier :

- Une activité des chauve-souris assez faible hormis autour des rares haies et boisements de la zone d'étude, utilisés comme linéaires de chasse et de transit ;
- Quelques rapaces passent ponctuellement et chassent sur la zone (Buse variable, Faucon crécerelle) mais ne sont pas nicheurs ;
- Des zones de haltes pour la migration postnuptiale (automnale) sont identifiées mais plus au nord et au sud par rapport à la zone d'étude. Le couloir principal de migration des grues cendrées passe lui au nord, au-dessus de Haucourt.

L'étude de l'état initial paysager et patrimonial (menée par le bureau d'étude JACQUEL & CHATILLON) est finalisée. Une 40aine de points de vue ont été définis pour la future réalisation de simulations visuelles (photomontages), dont 5 sur Villers-la-Montagne. Les panoramas les plus proches (aire d'étude immédiate) ont d'ores et déjà été réalisés. Les points suivants sont identifiés par l'étude :

- Une entité paysagère (le Pays Haut) dont les caractéristiques sont compatibles avec la présence d'éoliennes ;
- Des échelles paysagères à respecter pour éviter le surplomb des villages : un nombre et une taille d'éoliennes à adapter ;
- Une adéquation à rechercher entre le design du futur parc éolien et les éléments anthropiques existants (lignes haute tension, éolienne de Haucourt, N52...) ;
- Une attention particulière doit être apportée à l'église de Villers-la-Montagne (monument historique inscrit).

Les mauvaises conditions météo (pas assez de vent sur une longue période) n'ont pas encore permis de débiter l'étude acoustique. Le bureau d'étude ORFEA se tient prêt pour démarrer la campagne de mesures dès que possible.

A noter que les habitations de M. Revémont (Route de Chenières) et M. Speltz (Rue de la Brasserie) discutées lors de la dernière réunion du COPIL ne seront pas équipées d'un micro, leurs propriétaires ayant refusé.

L'autre point de mesure qui avait été discuté (Ruelle des Vergers) sera équipé, ainsi qu'une des dernières habitations de la rue Emile Curicque en sortie ouest du village.

Le mât de mesure installé depuis juin 2020 devrait être retiré à la fin de l'été, les données de vent collectées en 1 an étant suffisantes.

ACTIONS D'INFORMATION ET DE CONCERTATION

Conformément aux décisions du COPIL lors de la dernière réunion, les actions d'information et de concertation suivantes ont été mises en place:

- Mise en ligne du site internet dédié au projet → après diffusion auprès des membres du COPIL, le site est en ligne depuis mi-février. Les chiffres de fréquentation du site sur les 3 premiers mois sont présentés (une 40aine de visites de plus de 15min chaque mois) ;
- Un affichage grand format de type « roll-up » (affiche verticale autoportante) donnant des informations générales sur le projet et informant de la mise en ligne du site internet a été placé dans le hall d'entrée de la mairie depuis début mars ;
- Un paragraphe d'information et l'adresse du site internet ont été publiés dans le bulletin communal (« Contact ») du mois de mai ;
- Organisation d'une permanence publique d'information → les évolutions favorables du contexte sanitaire le permettant, une permanence publique de 4h est organisée le 24/06 (date retenue par le COPIL)
 - o les invitations papier sont remises au COPIL pour distribution dans toutes les boites aux lettres de la commune,
 - o la tenue de la permanence est indiquée sur le site internet,
 - o les personnes s'étant précédemment manifesté via le site recevront un email d'invitation ;

Décisions du COPIL :

- les membres du COPIL disponibles se rendront à la permanence publique pour écouter les ressentis et questions des participants ;
- la visite du parc éolien de Doncourt-lès-Longuyon ouverte à tous les habitants sera envisagée après les vacances d'été, le contexte sanitaire ne permettant pas encore d'organiser sereinement le transport des participants en bus.

ASSOCIATION COPE54

Conformément à la décision du COPIL lors de la dernière réunion, la mise en place d'un point de mesure acoustique au niveau de son habitation a été proposée à M. Speltz, président de l'association COPE54, afin de le rassurer sur le potentiel impact acoustique des éoliennes.

Lors d'une rencontre à son domicile le 12 mars, M. Speltz a indiqué son refus de la pose d'un micro à M. Sarrat d'OSTWIND. La discussion a donc principalement porté sur le projet en lui-même, sans qu'un terrain de compromis n'en ressorte pour l'instant.

L'association COPE54 a depuis mené les actions suivantes :

- Courrier recommandé à l'adresse du conseil municipal concernant un défaut du balisage du mât de mesure de vent, évoquant « une mise en danger d'autrui » → la preuve du signalement auprès de la Direction Générale de l'Aviation Civile est présentée au COPIL. OSTWIND a en effet signalé cette panne à la DGAC dès le 28 janvier 2021, ce que la DGAC a d'ailleurs indiqué à la COPE54. Ce signalement a permis à la DGAC l'édition d'un NOTAM, un message publié par les agences gouvernementales de contrôle de la navigation aérienne dans le but d'informer les pilotes d'une panne sur cette infrastructure.
- Article de presse dans le « Républicain Lorrain » du 1^{er} juin → la COPE54 a sollicité le journal pour un article, déployant son argumentaire contre le projet. Le journaliste a proposé un droit de réponse à M. Michel en tant que Maire, qui a apporté des précisions sur les démarches en cours, sur la concertation autour du projet et l'aspect environnemental.
- Reportage radio sur « Radio ARIA 99.6FM » (radio locale et transfrontalière du Pays Haut) → comme pour l'article de presse la radio a été sollicitée par la COPE54, un droit de réponse a été proposé à M. Michel.

Décisions du COPIL :

Une proposition de rencontre conjointe entre les membres du COPIL et l'association COPE54 sera proposée.